



Crédit contracté avec mon ex conjointe

Par **Kylmatth**, le **10/10/2008** à **19:05**

Bonjour,

Je ne sais pas si je vais poster mon message au bon endroit par contre ???

Je me suis séparé de mon ex conjointe (nous n'étions pas marié) avec laquelle j'avais contracté des crédits à la consommation moi en tant que 1er emprunteur et elle en second emprunteur.

Quand nous nous sommes séparé elle n'a rien payée car n'avait pas de revenus donc j'ai tout pris à ma charge.

A ce jour elle a refait sa vie et s'est marié avec une personne avec de bons revenus.

Dois je maintenant lui demander de me rembourser la moitié des crédits que j'ai payé ??

Si oui quelle procédure dois je entamer ????

Merci de votre aide.

Par **jeetendra**, le **10/10/2008** à **20:04**

bonsoir, quel est le montant des sommes que vous lui réclamez, cordialement

Par **Kylmatth**, le **10/10/2008** à **20:44**

Tout simplement la moitié de ce que j'ai donné après notre séparation, je ne connais pas le montant exact mais la somme est élevée

Par **Kylmatth**, le **24/10/2008** à **17:15**

Bonjour,

Je n'ai toujours pas réponse à ma question, je fais donc remonter mon post pour en savoir plus sur mon cas.

Merci de bien vouloir m'éclairer.

Bonne soirée.